



COMMENT

BIEN TRIER  
SES DÉCHETS ?

au *SICTOM du Marsan*

**SICTOM**  
DU MARSAN

 **SUIVEZ LE GUIDE !**

 1038 route du Marcadé  
40090 Saint Perdon

 05.58.06.74.74

 [www.sictomdumarsan.fr](http://www.sictomdumarsan.fr)

 Application mobile gratuite : "Mes déchets - SICTOM du Marsan"





**D**epuis le 1<sup>er</sup> mai, le geste de tri sur le territoire du SICTOM du Marsan a évolué. Désormais, tous les emballages se trient. Cet engagement fort a pour objectif de faciliter la vie des usagers, en simplifiant au maximum le tri. Plus de doute, plus d'hésitation : s'il s'agit d'un emballage, le déchet est destiné au sac ou bac jaune.

Ce changement s'inscrit dans une démarche globale portée par notre syndicat : la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Le geste de tri est la première barrière contre la pollution, et plus nous trierons, plus nous pourrons développer des filières de recyclage et de valorisation de nos déchets. Celles-ci se développent jour après jour et le monde des déchets est sans cesse en évolution.

Sur le territoire du SICTOM du Marsan, chaque habitant produit en moyenne 600 kg de déchets au cours d'une année. Ces déchets sont déposés dans les bacs ou conteneurs enterrés, dans les colonnes à verre, à papier et textiles ou dans les huit déchèteries du Syndicat. Ces dispositifs maillent le territoire afin de vous offrir les meilleures solutions. Dans ce contexte, vos gestes de tri sont primordiaux. Pour cela, ce "guide du tri" vous présente les consignes et les réflexes à adopter lorsque vous avez un déchet ou un objet dont vous souhaitez vous débarrasser.

Au-delà du tri des déchets, nous devons également avoir à l'idée la notion de réduction. En effet, s'il est nécessaire de traiter les déchets que nous produisons, il s'avère indispensable, à l'heure actuelle, de prévenir leur production. Des actions de réduction concrètes existent et peuvent facilement être mises en œuvre. Aucun geste n'est vain, chaque action en faveur de la réduction a son importance.

Plus que jamais, engageons-nous, trions plus, trions tout !

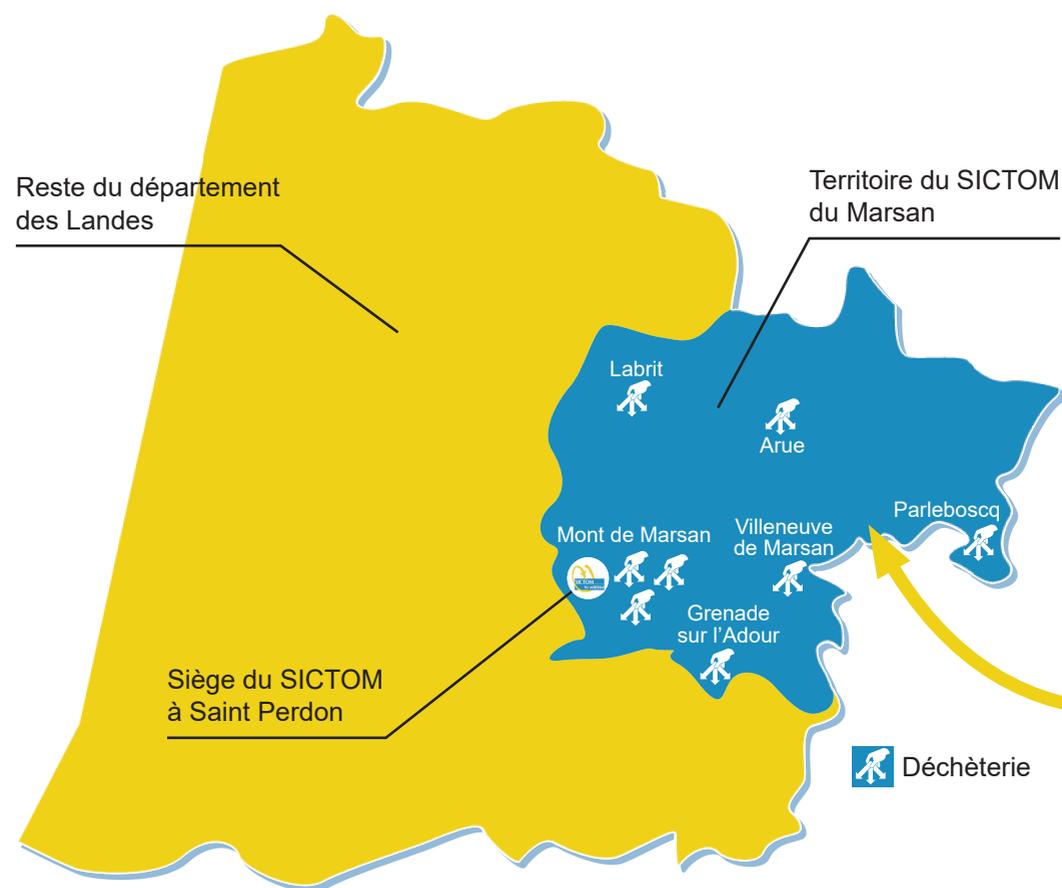
**Jean-Paul ALYRE**  
Président du SICTOM du Marsan

Responsable de publication : Jean-Paul ALYRE  
Création : SICTOM du Marsan  
Dépôt légal : Mars 2022  
Impression : Malvezin Valadou

Illustrations : SICTOM du Marsan, CITEO, ECO TLC, DASTRI, Récyllum, Pixabay  
Tirage : 10 000 exemplaires  
Imprimé sur du papier 100% recyclé

# Sommaire

- 4 Le tri sélectif
- 6 Les ordures ménagères
- 8 Le verre
- 9 Les papiers
- 10 Le textile
- 11 Que deviennent-ils ?
- 12 La déchèterie
- 14 DASRI
- 15 Les lampes et néons
- 16 La caisse déchet'tri
- 17 Le compostage
- 18 Réduisons nos déchets !
- 20 Lexique du tri
- 23 Vos déchèteries



# Le tri sélectif

sacs jaunes disponibles gratuitement en Mairie

Tous les emballages et les papiers se trient !



Bouteilles et flacons en plastique

**NOUVEAU !**



Tous les autres emballages en plastique



Briques et emballages en carton  
(inférieur au volume d'une boîte à chaussures)



Tous les papiers  
pensez aux colonnes à papier (voir page 9)



Emballages en métal

**NOUVEAU !**



Tous les petits emballages en métal

- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
- Ne pas les imbriquer mais les compacter pour gagner de la place.
- Privilégier les colonnes à papiers.
- Déposez vos cartons en déchèterie.



**EN SACS JAUNES OU EN VRAC SI VOUS POSSÉDEZ UN BAC INDIVIDUEL**



**BON À SAVOIR**



bac individuel

à sortir la veille après 20h

téléchargez votre calendrier de collecte sur [sictomdumarsan.fr](http://sictomdumarsan.fr) et sur l'application Mes Déchets - SICTOM du Marsan



**NE PAS DÉPOSER !**

de bois, de restes alimentaires, de verre, d'objet en plastique, de textile, de couche, de papier peint, d'équipement électrique ou électronique.

CITEO

# Les ordures ménagères

Pensez au compostage pour les épluchures et restes alimentaires (voir page 17)



Restes alimentaires



Couches et déchets hygiéniques



Essuie-tout et papiers souillés



Déchets sanitaires



Litière et copeaux



**LES SACS DOIVENT ÊTRE FERMÉS !**



## BON À SAVOIR



bac individuel

à sortir  
la veille  
après 20h

téléchargez  
votre calendrier  
de collecte sur  
[sictomdumarsan.fr](http://sictomdumarsan.fr)  
et sur l'application  
Mes Déchets -  
SICTOM du Marsan



**NE PAS DÉPOSER !**

de verre, de pile, de textile, de déchet vert, de médicament, d'aiguille et de seringue, de produit toxique, d'équipement électrique ou électronique.

# Le verre

Capsules, collerettes  
et couvercles métalliques  
sont à déposer au tri sélectif



Pots et bocaux  
en verre



Bouteilles  
en verre



Flacons  
en verre



## BON À SAVOIR

- Le verre est recyclable à l'infini à condition qu'il soit déposé dans une colonne à verre !
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.



## NE PAS DÉPOSER !

de vaisselle, de vitre ou d'ampoule qui sont à déposer en déchèterie.

# Les papiers

Coller un Stop Pub sur  
sa boîte aux lettres évite de  
jeter 40kg de papiers par an



Journaux  
et magazines



Publicités  
et prospectus



Catalogues  
et annuaires



Courriers  
et enveloppes



Cahiers  
et bloc-notes



Tous les  
autres papiers



CITEO



## BON À SAVOIR

- Tous les papiers se recyclent !
- Inutile de les froisser ou de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales, les trombones, etc. retirez simplement les films plastiques qui sont à déposer dans le tri sélectif.



## NE PAS DÉPOSER !

de mouchoir en papier, de papier souillé, de calque, de film plastique ou de papier peint.

# Le textile

Donnez une seconde vie à vos textiles en les transformant en chiffons, tawashis...



Tous les vêtements même abîmés



Maroquinerie en bon état



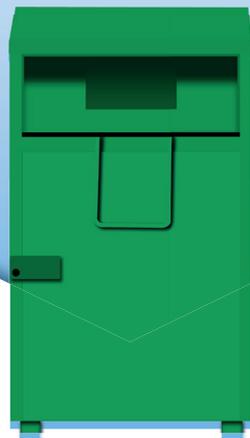
Linge de maison et d'ameublement



Peluches propres



Paires de chaussures



## BON À SAVOIR

- Ils sont à déposer propres, secs et en sacs fermés.
- S'ils sont en bon état, vous pouvez aussi les déposer dans le conteneur recyclerie de votre déchèterie (voir page 19).



## NE PAS DÉPOSER !

de textile souillé ou humide, de moquette, de matelas ou de toile cirée qui sont à déposer en déchèterie.

# Que deviennent-ils ?



Le tri sélectif

Le tri sélectif collecté par nos équipes est stocké sur notre site de Saint Perdon puis envoyé au centre de tri d'Illats en Gironde afin d'être séparé par matériaux qui seront ensuite recyclés ou valorisés.



Les ordures ménagères

Sur notre site de Saint Perdon, la partie fermentescible des ordures ménagères est transformée en compost. Au total, ce sont 92,10 % des ordures ménagères qui sont valorisés.



Le verre

Les emballages en verre sont collectés puis acheminés dans une verrerie où ils seront transformés en calcin puis fondus pour refaire des emballages en verre.



Les papiers

Tous les papiers triés en sacs jaunes ou en colonnes sont recyclés. Les fibres sont récupérées afin de redevenir du papier, des produits d'hygiène, des cartons d'emballage ou des matériaux d'isolation.



Le textile

Les textiles en bon état sont revendus en friperies en France ou à l'étranger. Les articles non réutilisables sont transformés en chiffons, isolants pour le bâtiment, géotextiles, etc.



## BON À SAVOIR

- Attention aux erreurs de tri ! Jeter un déchet dans le mauvais bac ou conteneur pollue et complique fortement le processus de recyclage engendrant des surcoûts pour la collectivité.

# La déchèterie

Avant de jeter, pensez à la règle des trois R : Réduire, Réutiliser, Recycler



Déchets électriques et électroniques<sup>1</sup>



Cartons<sup>1</sup>



Bois<sup>1</sup>



Huiles de vidange<sup>3</sup>



Cartouches d'encre, piles et ampoules



Encombrants<sup>1</sup>



Gravats, vitres et vaisselle<sup>2</sup>



Capsules Nespresso®  
ou tri sélectif  
(voir page 5)



Batteries et radiographies



Mobilier<sup>1</sup>



Recyclerie\*



Déchets verts<sup>1</sup>  
longueur maximum : 1,5 m  
diamètre inférieur à 10 cm



Ferraille<sup>1</sup>



Déchets chimiques<sup>4</sup>



## BON À SAVOIR

- \*Pour donner une seconde vie à vos objets inutilisés et en bon état, un conteneur Recyclerie est à votre disposition dans toutes les déchèteries du SICTOM (voir page 19).
- Accès interdit aux professionnels sauf pour les cartons (sur présentation de la carte déchèterie à demander auprès du Syndicat).
- Retrouvez les coordonnées et horaires d'ouverture des déchèteries en page 23.

<sup>1</sup>3m<sup>3</sup> maximum par jour | <sup>2</sup>2m<sup>3</sup> maximum par jour  
<sup>3</sup>20 litres maximum par jour | <sup>4</sup>50 litres maximum par jour

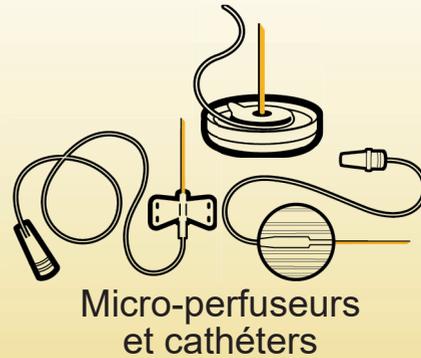
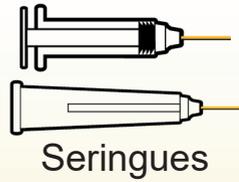
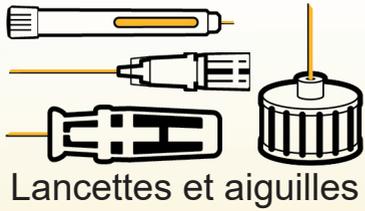


**NE PAS DÉPOSER !**

de déchet industriel, d'amiante, d'extincteur, de bouteille de gaz, de médicament, de pneu, d'explosif ou de munition.

# DASRI

Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux



Une fois pleine, verrouillez la boîte et apportez-la dans votre déchèterie !



## BON À SAVOIR

- Les boîtes DASRI sont gratuites sur présentation d'une ordonnance dans toutes les pharmacies du territoire du SIC-TOM.
- Elles sont à rapporter fermées dans l'une de nos huit déchèteries (voir liste en page 23) tout au long de l'année.

# Les lampes et néons



Tubes fluorescents



Lampes fluo-compactes (dites «basse consommation»)



Lampes à LED



Lampes sodium haute pression

À déposer en déchèterie !



**ecosystem**  
recycler c'est protéger



## BON À SAVOIR

- Les lampes qui se recyclent portent le symbole "poubelle barrée", elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.
- Les lampes sont prises en charge par l'éco-organisme Ecosysteme. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.
- Les lampes plus anciennes sont à déposer dans la benne "plastiques et divers" de votre déchèterie. Adressez-vous au gardien.

# La caisse déchet'tri

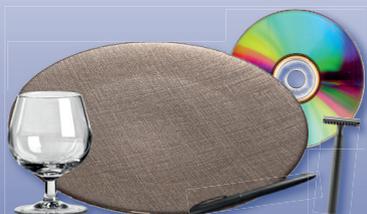
pour trier facilement ses petits déchets



Déchets dangereux



Petits déchets électriques



Autres petits déchets

À apporter  
en déchèterie.  
Le gardien  
vous aidera  
à faire le tri !



Dimensions :  
30 litres, 1,9kg



## BON À SAVOIR

Commandez gratuitement votre caisse déchet'tri (dans la limite d'un exemplaire par foyer) :

- sur [www.sictomdumarsan.fr](http://www.sictomdumarsan.fr) rubrique "Ma déchèterie" ou sur l'application mobile du SICTOM,
- les usagers résidant hors Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont peuvent réserver et récupérer leur caisse auprès de leur Mairie.

# Le compostage



Épluchures de fruits  
et légumes



Coquilles  
d'oeufs broyées



Papiers et  
cartons souillés



Déchets verts  
en petite quantité



Fruits et légumes  
abîmés



Marc de café  
et sachets de thé



## BON À SAVOIR

Commandez gratuitement votre composteur (dans la limite d'un exemplaire par foyer) :

- sur [www.sictomdumarsan.fr](http://www.sictomdumarsan.fr) rubrique "Prévention" ou sur l'application mobile du SICTOM,
- les usagers résidant hors Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont peuvent le réserver et le récupérer auprès de leur Mairie.
- Téléchargez votre guide du compostage sur [www.sictomdumarsan.fr](http://www.sictomdumarsan.fr) rubrique "Documentation".

# Réduisons nos déchets !

astuces et réflexes à adopter au SICTOM du Marsan

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés à télécharger sur [www.sictomdumarsan.fr](http://www.sictomdumarsan.fr)



## JE ME METS AU COMPOSTAGE



Je produis un terreau sain pour mon jardin en commandant mon composteur sur notre site internet pour les habitants de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont, ou en Mairie pour les habitants des autres communes du territoire. Celui-ci est mis à disposition gratuitement par le Syndicat (dans la limite d'un exemplaire par foyer).

Très facile d'installation et d'utilisation, ce composteur vous permettra également de réduire considérablement votre production d'ordures ménagères car composter ses déchets verts et déchets de cuisine (voir page 17) permet d'éviter de jeter 80 kg de déchets par an et par habitant.



## J'ADOpte LES GOBELETS RÉUTILISABLES

Dans le but de réduire les déchets lors des nombreuses manifestations du territoire, le SICTOM du Marsan met à la disposition des associations loi 1901 et Mairies des gobelets réutilisables.

Pour plus d'informations et obtenir ces gobelets réutilisables, rien de plus simple : contactez-nous via notre site internet : [www.sictomdumarsan.fr](http://www.sictomdumarsan.fr), notre page Facebook ou par téléphone au 05.58.06.74.74.

L'utilisation de ces gobelets réutilisables vous permettra d'organiser une manifestation plus responsable de l'environnement à coût 0 ! En effet, les frais de lavage et de stockage sont pris en charge par le SICTOM du MARSAN. Les associations reverseront uniquement au Syndicat 1€ par gobelet perdu ou dégradé (montant de la caution réglée au préalable par le client).



## JE FAIS UN DON EN RECYCLERIE

En partenariat avec l'association montoise Landes Partage, le SICTOM du Marsan dispose d'une recyclerie sur sept déchèteries de son territoire.



Il s'agit d'un dispositif destiné à donner une seconde vie aux objets devenus pour vous inutiles et dont vous voulez vous débarrasser. Ainsi textiles, vélos, batteries, plastique PVC, déchets électriques, outillage de jardin, mobilier en bois, sommiers et matelas en bon état, seront déposés dans un conteneur maritime sécurisé. Ces objets seront alors confiés à Landes Partage pour être recyclés ou revalorisés.



## JE DIS "NON À LA PUB !"

La publicité représente en moyenne 40 kg de déchets par an et par foyer. Pour éviter cela, des autocollants STOP PUB à coller sur votre boîte aux lettres sont disponibles à l'accueil de votre mairie.

Pour consulter la publicité de mon choix, je demande à mon supermarché de m'envoyer sa publicité par courrier ou par mail. Je peux également m'inscrire sur [www.pubeco.fr](http://www.pubeco.fr) pour consulter en ligne les publicités des commerçants locaux.



## JE RÉDUIS MES ACHATS D'EMBALLAGES

L'acte d'achat est le point de départ de notre consommation, il est donc primordial d'adopter certains réflexes pour réduire ses déchets :

- J'achète mes produits en vrac pour éviter les suremballages.
- J'adopte les sacs réutilisables notamment pour les fruits et légumes.
- Je privilégie les produits réutilisables comme les piles rechargeables ou la vaisselle classique au lieu de la vaisselle jetable, etc.
- Je choisis les produits avec des emballages recyclables en carton ou en acier.

# Lexique du tri

Retrouvez toutes les consignes de tri sur l'application "Guide du Tri" de CITEO

## A

Aérosol vide	
Aiguille de seringue	
Amiante	PROFESSIONNELS
Ampoule à filament	
Ampoule basse conso	
Ampoule halogène	
Annuaire	ou
Appareil électrique	
Appareil électronique	

## B

Bâche plastique	
Barquette aluminium	
Barquette plastique	
Barquette polystyrène	
Batterie	
Bidon de sirop métallique	
Bocal en verre	
Bois	
Boîte de conserve	
Boîte en carton	
Boîte en plastique	
Boîte métallique	
Bouteille de gaz	PROFESSIONNELS
Bouteille plastique	
Bouteille en verre	
Branchage	ou
Brique alimentaire	
Briquet	
Brosse à dents	ou

## C

Câble électrique	
Cagette en bois	
Cagette en carton	
Caisse en plastique	
Canette métallique	
Capsule à café	ou
Carrelage	
Carton > volume boîte à chaussures	
Cartonnette	
Cartouche d'imprimante	
CD/DVD	
Cendre	
Céramique	
Chaussures par paires et en bon état	
Chaussures en mauvais état	
Congélateur en bon état	RECYCLERIE
Congélateur en mauvais état	
Coquille d'oeuf	ou
Coquillage	
Cordage	
Couche-culotte	
Cubitainer plastique	

## D

Déchet alimentaire	ou
Déchet de jardinage	ou
Déchets médicaux	
Déchets verts	ou
Dés herbant	
Dissolvant	

## E

Électroménager en bon état	RECYCLERIE
Électroménager en mauvais état	
Encombrants	
Engrais	
Enveloppe	ou
Enveloppe à fenêtre	ou
Explosif	GENDARMERIE
Épluchure	ou
Essuie-tout	ou
Extincteur	PROFESSIONNELS

## F

Faïence	
Ferraille	
Feu d'artifice	GENDARMERIE
Feuillage	ou
Feuille de papier	ou
Fil électrique	
Film plastique	
Filtre à café	ou
Filtre à huile	
Flacon plastique	
Flacon en verre	
Fleur fanée	ou
Fruit abîmé	ou
Fusible	

## G

Gant jetable	
Gravat	

## H

Herbe	ou
Huile de vidange	
Huile de friture	

## I

Insecticide	
-------------	--

## J

Jouet en bon état	RECYCLERIE
Jouet en mauvais état	
Journal	ou

## L

Laine de roche/de verre	
Lame de rasoir	ou
Litière	
Livre	ou
Lunettes	ou

## M

Magazine	ou
Marc de café	ou
Masque chirurgical	ou
Masque FFP2 ou FFP3	ou
Matelas	
Médicament	PHARMACIE
Mobilier	
Mouchoir en papier	ou
Munition	GENDARMERIE

# Lexique du tri

## N

Néon 

## O

Ordinateur *en bon état* **RECYCLERIE**

Ordinateur *en mauvais état* 

## P

Papier aluminium 

Papier cellophane 

Papier souillé 

Parpaing 

Peinture 

Pièce mécanique 

Pile 

Plâtre 

Pneu **PROFESSIONNELS**

Polystyrène 

Pot de produit laitier 

Pot en verre 

Préservatif 

Produit chimique 

Prospectus  ou 

## R

Radiographie 

Rasoir jetable  ou 

Réfrigérateur *en bon état* **RECYCLERIE**

Réfrigérateur *en mauvais état* 

Reste de viande/poisson 

Rouleau de papier toilette 

## S

Sac aspirateur 

Sac plastique 

Sachet de thé/de tisane  ou 

Sapin de Noël 

Sciure de bois  ou 

Seringue 

Serviette hygiénique 

Solvant 

Stylo  ou 

Suremballage plastique 

## T

Tampon hygiénique 

Textile propre *bon ou mauvais état* 

Textile souillé 

Tube de crème/dentifrice 

Tuile 

Tuyau 

## U

Ustensile de cuisine *en bon état* **RECYCLERIE**

Ustensile de cuisine *en mauvais état* 

## V

Vaisselle *en bon état* **RECYCLERIE**

Vaisselle *en mauvais état* 

Vaisselle biodégradable 

Végétaux  ou 

Vitre 

# Vos déchèteries



## HORAIRES D'OUVERTURE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>MONT-DE-MARSAN</b>						
<b>Le Rond</b> <i>Avenue de Caussègue</i> 05.58.05.97.00	9h30-12h 14h-18h	9h30-12h 14h-18h	9h30-12h 14h-18h	9h30-12h 14h-18h	9h30-12h 14h-18h	9h-12h 13h30-18h
<b>Le Conte</b> <i>Rue de la ferme du Conte</i> 05.58.45.76.17						
<b>SAINT-PIERRE-DU-MONT</b>						
<b>Rue Compeyrot</b> 05.58.06.96.39	9h30-12h 14h-18h	9h30-12h 14h-18h	9h30-12h 14h-18h	9h30-12h 14h-18h	9h30-12h 14h-18h	9h-12h 13h30-18h
<b>ARUE</b>						
<b>ZA de Nabias</b> 05.58.45.57.85	13h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	-	9h-12h 14h-18h	9h-12h 13h30-18h
<b>GRENADE-SUR-L'ADOUR</b>						
<b>ZA de Guillaumet</b> 05.58.45.19.89	13h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	-	9h-12h 14h-18h	9h-12h 13h30-18h
<b>LABRIT</b>						
<b>Chemin de Navarre</b> 05.58.51.06.41	14h-18h	-	14h-18h <small>de mai à août : 9h-12h/14h-18h</small>	-	14h-18h	9h-12h 13h30-18h
<b>PARLEBOSCQ</b>						
<b>Lieu-dit Mahous</b> 05.58.44.36.55	14h-18h	-	14h-18h <small>de mai à août : 9h-12h/14h-18h</small>	-	14h-18h	9h-12h 13h30-18h
<b>VILLENEUVE DE MARSAN</b>						
<b>Chemin de Garbay</b> 05.58.45.20.74	13h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	-	9h-12h 14h-18h	9h-12h 13h30-18h

FERMÉES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS



## STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

**1 500 € D'AMENDE ET CONFISCATION DU VÉHICULE**

Tout dépôt hors des conteneurs prévus à cet effet fera l'objet de poursuites conformément à l'article L541-3 du Code de l'Environnement.

# NOUVEAU

## APPLICATION MOBILE



1



**NOTIFICATIONS  
PERSONNALISÉES**

Entrez votre adresse



**NE MANQUEZ  
PLUS VOS JOURS  
DE COLLECTE**

**COMMENT  
BIEN TRIER  
MES DÉCHETS**



**OÙ DÉPOSER  
MES DÉCHETS ?**



Scannez-moi !

